

Josiane L'Heureux est associée chez Lavery au bureau de Montréal et membre du groupe Droit du travail et de l'emploi. Elle conseille et représente des employeurs privés et publics provenant de secteurs variés, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Elle a développé une expertise considérable à travers le Canada en particulier dans l'évaluation des enjeux souvent complexes liés aux relations individuelles et collectives de travail, avec une approche pragmatique axée sur les besoins des clients.

#### Différends en matière d'emploi

Forte d'une expertise reconnue dans les répertoires et classements juridiques nationaux, elle est fréquemment sollicitée par la direction d'entreprises et d'institutions, tant fédérales que provinciales, afin de les conseiller en matière de contrats de travail et de fin d'emploi avec enjeux complexes. Elle accompagne également ses clients en matière d'accréditation syndicales et en gestion de crise découlant de conflits de travail ou autres affrontements médiatisés notamment en santé et sécurité au travail. Elle se distingue par ses compétences de gestion et de solutions juridiques dans les dossiers de nature complexe.

#### Plaidaise chevronnée

De plus, Josiane représente les intérêts des employeurs devant les tribunaux d'arbitrage, civils, administratifs et pénaux, et participe activement avec ceux-ci au développement de stratégies d'affaires globales, tout en favorisant une approche proactive et intégrée. Elle agit tant devant le Tribunal administratif du travail (TAT) que devant le Conseil canadien des relations industrielles sur des questions touchant la sous-traitance, la compétence communautaire des tribunaux, la négociation de mauvaise foi et des plaintes de pratiques déloyales. Elle agit entre autres, devant les tribunaux civils dans le cadre d'injonctions visant à assurer l'application de clauses de non-concurrence et de non-sollicitation en matière d'emploi.

Elle est régulièrement invitée à titre de conférencière pour partager son expertise en droit du travail et de l'emploi par différentes organisations en la matière telles que l'Association Canadienne des Avocats d'Employeurs et L'American Employment Law Council, dont elle est membre active. À ce titre, Josiane accorde une attention particulière aux derniers développements liés au droit du travail et contribue à faire rayonner l'avancement de la discipline. Elle a enseigné le droit du travail à l'École du Barreau de Montréal.

Considérée comme une référence dans son domaine, Josiane entretient de solides relations avec divers acteurs du milieu juridique à l'extérieur du Québec, dont plusieurs cabinets d'avocats, tant au niveau national qu'international.

#### Publications

- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Judith Houde-Couture, « Une amende importante est imposée à une société santé que deux de ses dirigeants sont condamnés à l'emprisonnement en raison de la commission d'infractions à la réglementation ontarienne en matière de santé et de sécurité au travail » - *Droit de savoir express* - février 2015
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Léonie Gagné, « Le droit aux indemnités en cas de retrait présumé de l'article 36 LST ne s'applique pas à une entreprise de juridiction fédérale : l'affaire Éliet - Commission des relations professionnelles » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Léonie Gagné, « Droit de refus et retrait présumé : l'arrêt *Diane c. Commission scolaire des Patriotes* » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet et Frédéric Duchesne, « Avis aux employeurs de juridiction fédérale : des modifications au Code canadien du travail entrent en vigueur le 31 octobre 2014 » - *Droit de savoir* - juillet 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet, « Développements récents en santé et sécurité du travail au Québec et en droit fédéral », Association canadienne des avocats d'employeurs (CACE), 11<sup>e</sup> conférence annuelle, article des conférences, 20 juin 2014
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration d'Élodie Brunet, « Négligence criminelle : la Cour d'appel de l'Ontario augmente à 750 000 \$ l'amende de Metron Construction Corp. » - *Droit de savoir express* - septembre 2013
- Josiane L'Heureux et Élodie Brunet, « Développements jurisprudentiels récents concernant les droits de la personne en emploi au Québec », Association canadienne des avocats d'employeurs (CACE), 9<sup>e</sup> conférence annuelle, 2012
- Josiane L'Heureux et Élodie Brunet, « La responsabilité accrue des administrateurs en égal aux cotisations impayées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail », *Revue Industrielle & Commerce*, 2011
- Josiane L'Heureux, avec la collaboration de Vincent Messé et Élodie Brunet, stagiaire, « La négligence criminelle suite à un accident au travail : examen de jurisprudence et réflexion quant aux enjeux pour les employeurs » - Association canadienne des avocats d'employeurs (CACE), 8<sup>e</sup> conférence annuelle, 2011
- Josiane L'Heureux et Luc Pariseau, « Santé et sécurité : évitez-vous une amende de 15 000 \$ pour une première infraction? » - *Lavery PME* - décembre 2010

#### Distinctions

- The Canadian Legal **LEXPERT** Directory en droit du travail et de l'emploi et en relations de travail, depuis 2025
- The Best Lawyers in Canada dans le domaine du droit du travail et de l'emploi, depuis 2022
- The Canadian Legal **LEXPERT** Directory en matière de santé et sécurité au travail, depuis 2016



# 2025 **LEXPERT** RANKED LAWYER

#### Formation

- LL.B., Université de Sherbrooke, 1997

#### Conseils et associations

- Association canadienne des avocats d'employeurs (ACAE)
- Réseau des femmes d'affaires du Québec